

LA CHARTE



Le Conseil Général du Nord a confié au Comité Départemental du Tourisme du Nord la mission de promotion de la destination Nord au travers de relations privilégiées avec ses territoires.

L'action permet de déployer des projets partagés, de travailler en synergie pour rendre plus lisible les stratégies de développement ainsi que l'image de la destination **Nord**, en s'appuyant sur les **valeurs et l'identité des territoires**.

Le Comité Départemental du Tourisme du Nord, souhaite développer une nouvelle forme de tourisme et plus particulièrement d'accueil, basée sur le volontariat, l'échange culturel et la gratuité.

Afin que le visiteur puisse appréhender le département du Nord « autrement », s'imprégner de son atmosphère, rencontrer sa population et comprendre le territoire, le Comité Départemental du Tourisme crée les « Greeters », réseau d'habitants désirant faire partager aux visiteurs un instant de vie dans leur territoire.

Le but de ces balades est l'échange culturel autant pour les touristes que pour les Greeters et permet la découverte de la diversité des territoires. L'objectif du Comité Départemental du Tourisme en créant les Greeters est de créer un maillage des territoires avec la constitution d'un réseau ressources.

Art 1. Qui sont les Greeters ?

Les Greeters, habitants du Nord, amoureux de leur ville et de leur territoire, ouverts sur les autres cultures, de tous âges et de tous horizons, se proposent volontairement, durant leur temps libre, d'accompagner les visiteurs dans le département, dans des lieux qui leurs tiennent à cœur ou partager un savoir faire.

Le Greeter fait découvrir son territoire, sa passion en fonction de la demande des visiteurs, mais cette découverte doit absolument se faire « hors des sentiers battus », elle ne doit en aucun cas être une visite guidée de la ville avec un axe patrimonial.

Les thèmes de balade (histoire, nature/environnement, shopping, gastronomie ...) sont des supports à la rencontre. C'est l'expérience humaine, le vécu des lieux, l'échange qui sont importants, et qui restent la base de la rencontre.

Chaque Greeter doit être motivé, ouvert, sociable, disponible au moins une demi-journée par mois et aimer les contacts humains. Parler une langue étrangère n'est pas obligatoire, mais il faut avoir au moins 18 ans (néanmoins les mineurs peuvent accompagner un Greeter dans sa visite).

Le CDT examine et valide les candidatures de Greeter et met à leur disposition un minimum de documentation et d'informations touristiques.

Le Greeter peut à tout moment sur simple envoi d'un courrier au Comité Départemental du Tourisme du Nord ne plus figurer comme « Greeter ».

Art 2. Qui sont les visiteurs ?

Les visiteurs peuvent être des familles, des groupes d'amis, des couples, des personnes seules en voyage d'affaire originaires de la région ou des touristes en séjour...

Le nombre de personnes pour une balade avec un Greeter ne peut excéder 6 personnes, et le groupe doit être composé au moins d'une personne âgée de plus de 18 ans.

Art 3. Les modalités de prise de contact :

Afin de bénéficier d'une rencontre avec un Greeter, chaque visiteur ou groupe de visiteurs remplit un formulaire en ligne dans lequel il décrit ses goûts (histoire, environnement, shopping, gastronomie ...) et ce qu'il souhaite découvrir au cours de son séjour (par exemple : s'immerger dans la vie d'une ville, connaître les parcs et jardins, les bons coins pour faire du shopping...), les dates souhaitées ou possibles pour une balade et dans quelle langue il souhaite l'effectuer.

Ce questionnaire permet au touriste qui en fait la demande d'être en contact direct avec le Greeter, préalablement sélectionné sur le site internet du CDT : www.tourisme-nord.fr, le plus à même de partager et informer sur les sujets correspondants à sa demande.

Le bénévole et le Greeter sont alors à même de communiquer directement entre eux pour préparer au mieux leur balade.

Art 4. Quelques précisions sur la balade...

Chaque balade est unique, elle est « taillée sur mesure » en fonction de la demande du visiteur, du Greeter qui l'accueille, et d'autres critères comme la météo, le type de relationnel établi entre le visiteur et le Greeter ... C'est le bénévole qui décide de la balade qu'il va effectuer avec le visiteur.

Le Greeter peut accueillir le visiteur ou les visiteurs, seul ou avec une personne de son choix, en fonction des visiteurs accueillis. Par exemple, si les visiteurs sont en famille, l'accueil et la balade peuvent se faire avec la famille du Greeter, ou avec un des ses enfants.

La rencontre dure environ deux heures mais elle peut durer plus longtemps dans la mesure où le Greeter, et le ou les visiteurs sont d'accord.

Si des dépenses sont engagées (consommations dans un café, tickets de transport en commun, ticket d'entrée, etc...) chaque personne paye pour ses dépenses personnelles. Le Greeter n'a aucune obligation de payer pour le ou les visiteurs et vice-versa.

Le ou les visiteurs sont avertis des règles du jeu et s'engagent à les respecter. Si ce n'est pas le cas (retard important non justifié, manque de respect, non intérêt pour la balade...) le Greeter est déchargé de son engagement d'accueil.

La rencontre avec un Greeter est entièrement gratuite pour le visiteur, le Greeter ne doit accepter aucun pourboire ou rétribution.

Art 5. Responsabilités.

Le Visiteur reconnaît avoir pris connaissance de la gratuité de la rencontre et ne peut engager ni la responsabilité du Comité Départemental du Tourisme du Nord ni celle du bénévole pour toute défaillance ou litige.

Les balades se font sous la responsabilité de chacun des participants. Le CDT ne pourra être en aucun cas tenu responsable d'un incident ou accident pouvant survenir au cours d'une balade.

Art 6. Vers un réseau départemental.

Le CDT organisera des rencontres annuelles entre Greeters et les informera sur l'évolution du réseau. Il s'efforcera également d'échanger avec les autres réseaux existants nationalement notamment avec celui du Pas-de-Calais ou transfrontaliers dans le cadre de coopération.

